Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_275-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 36
Présents : 31
Absents représentés : 5

Date de la convocation : 19 novembre 2025
Date d'affichage : 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue Constant Bazillais » 35490 ROMAZY, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Rault, M. Pierre Sourdin, M. Vallée, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Piroul, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Étaient présents en tant que suppléants sans voix délibérative : M. Jobert, Mme Tison,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Launay représentée par Mme Lohier, M. De Gouvion Saint Cyr représenté par M. Hervé, Mme Cellier-Chenoir représentée par Mme Malle, Mme Balusson représentée par Mme Chataignier, Mme Blaise représentée par M. Avril

Absentes excusées : Mme Jouaux, Mme Gobé,

Absent : M. Germain,

Monsieur Patrick BESNARD est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_275_020_7.1 : Programme Breizh Bocage 2023-2027 – demande de subvention

Monsieur Jean Yves EON, Vice-Président en charge du bocage rappelle aux membres du Conseil Communautaire les principes et les conséquences du dispositif Breizh Bocage 3 pour la collectivité.

1- Le dispositif Breizh Bocage 3

Le dispositif pluriannuel « Breizh Bocage » vise à soutenir la plantation, la protection et la pérennisation du bocage sur le territoire breton. Il est cofinancé par : le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région Bretagne, le Département et les collectivités locales.

Depuis 2011, plus de 158 kilomètres de haies ont été créés sur le territoire de Couesnon Marches de Bretagne avec l'appui des programmes successifs Breizh Bocage. Le programme actuel, Breizh Bocage 3 s'étend sur la période de 2023 à 2027.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_275-DE

2- Contenu et financement du dispositif

Le cahier des charges du programme (non paru à la date du 28 octobre 2025), similaire à celui de l'année passée, sera transmis à la collectivité. Ce dernier distingue deux volets :

Le premier volet « investissement » financé à 65% basé sur un montant « barème » concerne les travaux et les études préparatoires. Concrètement, il s'agit :

- Des travaux de remaillage bocager, par exemple des plantations de haies, la création de talus ou encore les fournitures protégeant les haies,
- D'élaboration de Plan de Gestion Durable de la Haie (PGDH),
- Des dépenses de personnel liées aux études, diagnostics, marchés publics, cartographies…

Le deuxième volet « fonctionnement » financé à hauteur de 50% basé sur un montant « barème » concerne l'animation de la stratégie bocagère. Il s'agit de la réalisation des diagnostics de territoire, des démonstrations de taille et animations grand public, d'accompagnement à la réalisation de MAEC Bocage, de la structuration de filière(s) bois, des actions de communication, sensibilisation, information.

3- La stratégie bocagère de Couesnon Marches de Bretagne

Pour intégrer le dispositif Breizh Bocage 3 (BB3), la collectivité a élaboré une stratégie bocagère locale, validée par le Conseil Communautaire du 27 juin 2023 (délibération n°2023_142). Cette stratégie, construite avec les élus communautaires et communaux, fixe les orientations suivantes :

- Priorité à la plantation de haies bocagères,
- Ciblage du bassin versant des Échelles,
- Mise en place et suivi de Plans de Gestion Durable de la Haie (PGDH),
- Renforcement de la communication et des animations auprès du public.

Une maquette financière pluriannuelle (2023-2027) a été établie, prévoyant :

- 120 000 € par an pour les travaux,
- La réalisation de 4 PGDH par an,
- 1,5 Equivalent Temps Pleins dédiés à l'animation Breizh Bocage,
- Le recrutement d'un second technicien bocage (depuis le 15 octobre 2023, à mi-temps sur BB3).

Ces éléments ont été confirmés par la délibération n°2023_293 du 19 décembre 2023. L'objectif global est la plantation d'au moins 58 km de haies sur 5 ans, contribuant à la protection de la ressource en eau et au maintien des continuités écologiques.

Une demande de subventions doit être déposée pour chaque volet afin d'obtenir les subventions pour animer le programme d'investissement et de fonctionnement. Ces dossiers seront déposés au premier trimestre 2026.

4- Prévisions 2025- début 2026

Après une phase de prospection et d'accompagnement des agriculteurs durant l'été 2025, les prévisions pour la campagne de travaux hiver 2025- début 2026 sont les suivantes :

- 20 porteurs de projets participent au programme
- 8192 mètres linéaires (ml) de haie créée
- 228 ml de haie restaurée
- 1605 ml de talus planté à créer
- L'entretien des haies (n-2 et n-3) concerne 19 227 ml

Le budget prévisionnel proposé ci-après intègreles moyens humains et les travaux programmés.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_275-DE

Budget prévisionnel annuel « Animation » et « Travaux » Breizh Bocage 2026

Budget prévisionnel annuel « Animation » et « Travaux » Breizh Bocage 2026

Fonctionnement

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles HT		
Nature de la dépense	**Montant en €**	**Financeurs**	**Taux**	**Montant en €**
Volet "animation" 800 heures 1,5 ETP Breizh Bocage Base forfait 34,12€ /h	27 296,00 €	Agence de l'Eau Conseil Régional Conseil Départemental FEADER	50%	13 648,00 €
		Couesnon Marches de Bretagne	50%	13 648,00 €
Total	27 296,00 €		**Total**	27 296,00 €

Investissement

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles HT		
Nature de la dépense	**Montant en €**	**Financeurs**	**Taux**	**Montant en €**
Volet "travaux " 1610 heures 1,5 ETP Breizh Bocage Base forfait 34,12€ /h	54 933,20 €	Agence de l'Eau Conseil Régional Conseil Départemental FEADER	65%	35 706,58 €
		Couesnon Marches de Bretagne	35%	19 226,62 €
Sous-total 1	54 933,20 €		**Sous-total 1**	54 933,20 €
Volet "travaux " Travaux bocagers Base du montant barème travaux	120 526,46 €	Agence de l'Eau Conseil Régional Conseil Départemental FEADER	65%	84 842,20 €
Volet "travaux " Plan de Gestion Durable des Haies 4	10 000,00 €	Couesnon Marches de Bretagne	35%	45 684,26 €
sous total 2	130 526,46 €		**sous total 2**	130 526,46 €
Répulsif gibier /traitement plants	2 005,20 €	Couesnon Marches de Bretagne	100%	2 005,20 €
Total	187 464,86 €		**Total**	187 464,86 €

Dépenses prévisionnelles **Fonctionnement + Investissement**	214 760,86 €	**Recettes prévisionnelles** **Fonctionnement + Investissement**	214 760,86 €
		Financeurs	134 196,78 €
		Couesnon Marches de Bretagne	80 564,08 €

Prévisionnel de linéaires de haies plantées et du budget

Prévisionnel des travaux Breizh Bocage 2023-2027
Couesnon Marches de Bretagne
(Hors heures technicien "travaux")

Année	Création de haie (mètre linéaire)	Création de talus (mètre linéaire)	Plan de Gestion Durable des Haies	Budget prévisionnel Travaux selon barème	Estimation PGDH	Total travaux HT
2023	8 300	2 300	4	100 000,00 €	10 000,00 €	110 000,00 €
2024	9 500	2 500	4	120 000,00 €	10 000,00 €	130 000,00 €
2025	9 500	2 500	4	120 000,00 €	10 000,00 €	130 000,00 €
2026	9 500	2 500	4	120 000,00 €	10 000,00 €	130 000,00 €
2027	9 500	2 500	4	120 000,00 €	10 000,00 €	130 000,00 €
Total	**46 300**	**12 300**	**20**	**580 000,00 €**	**50 000,00 €**	**630 000,00 €**

Prise en charge financeurs Agence de l'eau, Région, Conseil départemental, FEADER	65%	377 000,00 €	32 500,00 €	409 500,00 €
Reste à charge Couesnon Marches de Bretagne	35%	203 000,00 €	17 500,00 €	220 500,00 €

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable en Commission du 27 octobre 2025.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_275-DE

Le dispositif Breizh Bocage 3 permet à Couesnon Marches de Bretagne de poursuivre activement sa politique en faveur de la préservation du bocage, élément essentiel du patrimoine rural, de la qualité de l'eau et de la biodiversité. Les moyens humains et financiers alloués confirment la volonté communautaire d'inscrire cette action dans la durée et d'en faire un levier fort du développement durable du territoire.

Monsieur Jean Yves EON, Vice-président en charge du bocage, propose :

- **De valider le financement tel que présenté ci-dessus, ainsi que la part d'autofinancement restante à la charge de Couesnon Marches de Bretagne**

- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les financeurs et à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.**

Vu l'exposé de Monsieur Jean Yves EON, Vice-président en charge du bocage,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Jean Yves EON, Vice-président en charge du Bocage.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT